

■ **Frédéric Krattinger**, à Courtepin, cheminées de salon, poêles et tubages (FOSC du 09.02.1998, no 26, p. 967). Par jugement du 08.10.2002 du Vice-Président du Tribunal du district du Lac a déclaré le titulaire en état de faillite.
Journal no 455 du 18.11.2002
(00748672)